Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260408-D0804260914-DE

Séance du 08/04/2026
Délibération n°*080426/9-14*

Nombre de conseillers en exercice : …	**41**
Présents : …	37
Excusés :	4
Pouvoirs : …	4
Votants : …	**41**
- dont « pour »: …	41
- dont « contre »: …	0
- dont abstention :	0

Le **8 avril 2026 à 20h30**, le conseil communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour, convoqué le 2 avril 2026, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Philippe BRETHES,** à Aire sur l'Adour.

Présents : Mrs et Mmes BOURRETERE Agathe, MAUMUS Emmanuel, GACHIE Florence, SAINT GERMAIN Paulette, VALETTE Julien, DUPRIEU Carole, ANGEL Jean Baptiste, DUFAU Patricia, PRIAN Sébastien, LENCAUCHEZ Nathalie, LAFITTAU Corinne, FRANCHETTO Tony, LEBLOND Stéphane, DUPOUTS Roland, BOULIN Thierry, BERDOULET Cédric, CASTAING Marie Laurence, DESTOUET Aurélien, DOS SANTOS Sabine, SAINT GENEZ Daniel, BIARNES Franck, LALANNE Jean Michel, TOCQUE Nathalie, LAFARGUE Vincent, VACHER Béatrice, BRETHES Philippe, BAQUIE Pascal, DUFAU Philippe, DUFAU Christophe, LANUX Serge, SAINT GERMAIN Dominique, SARRADE Patrice, DUFAU Jean-Jacques, DAUGREILH Marie Line, SILVEIRA MORAIS Philippe, MARQUE Michel, LABORDE Benoît.
Excusés: MARTI Jérémy, FRANCKE Johann, MECHIN Isabelle, SORRAING Damien.
Pouvoirs: MARTI Jérémy à BRETHES Philippe, FRANCKE Johann à BOURRETERE Agathe, MECHIN Isabelle à LAFFITTAU Corinne, SORRAING Damien à FRANCHETTO Tony.

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260408-D0804260914-DE

Objet : Désignation des délégués au sein du Syndicat des Eaux du Marseillon et du Tursan

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-33 et L.5211-1 ;

Vu l'arrêté interpréfectoral PR/DCPPAT/2025 n°52 en date du 17 février 2025, portant statuts de la communauté de communes d'Aire sur l'Adour;

Vu les statuts du Syndicat des Eaux du Marseillon et du Tursan ;

Considérant que les statuts du SEMT prévoient que :

- le nombre de membres au sein du comité est composé d'1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune desservie ;

- il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner en son sein ses représentants.

DESIGNE

En tant que représentants au sein du comité syndical du Syndicat des Eaux du Marseillon et du Tursan les élus suivants :

Commune	Titulaire	Suppléant
Bahus Soubiran	Thierry Boulin	Hervé Triplet
Buanes	Franck Biarnès	Christophe Noël
Classun	Jean Michel Lalanne	Cédric Saint Germain
Duhort Bachen	Dominique Duplantier	Nicolas Saint Cricq
Eugénie les Bains	Jérôme Lasserenne	Philippe Brèthes
Latrille	Emmanuel Lapeyre	Emmanuel Lebreton
Renung	Stéphane Lecomte	Marie Claude Dupuyau
Saint Agnet	Myriam Darricau	Isabelle Sarrade
Saint Loubouer	Jean Jacques Dufau	Damien Saint Genez
Sarron	Marie Line Daugreilh	Nathalie Farrandou Bergeyre
Vielle Tursan	Julien Lafargue	Cédric Bréthous

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le président
Philippe BRETHES